



## AVIS PUBLIC

### CONSULTATION ÉCRITE

#### PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1095-01-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1095-2020 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE

**AVIS** est par les présentes, donné aux personnes intéressées :

Qu'à sa séance ordinaire tenue le 2 novembre 2020, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le projet de règlement numéro 1095-01-2020, tel que plus amplement décrit ci-après.

Que conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, nous invitons toute personne intéressée à transmettre des questions, des observations ou des commentaires sur ce projet de règlement, par écrit, à l'adresse courriel suivante : [greffe@bromont.com](mailto:greffe@bromont.com) ou à les déposer dans la boîte aux lettres située près de l'entrée de l'hôtel de ville au 88, boulevard de Bromont, et ce, au plus tard **le jeudi 3 décembre 2020**.

Le projet de règlement 1095-01-2020 vise à ajouter deux critères d'évaluation pour les projets qui incluent un usage de catégorie « Conservation ».

Le projet de règlement 1095-01-2020 n'est pas assujéti à l'approbation référendaire.

Vous pouvez obtenir une copie de ces règlements pour consultation sur le site web de la ville dans la même section que cet avis public.

Donné à Bromont, ce 11<sup>e</sup> jour de novembre 2020.

La greffière,

Ève-Marie Préfontaine, avocate